

CoperfinFlash Spécial



Dans ce numéro:

- Qui est votre nouveau N-1 ?
- Meilleur soutien du travail quotidien
- Implémentation de la nouvelle structure
- Rémunérations et carrières

L'équipe se forme...

L'équipe se forme...

Début janvier, le site portail des Finances (www.minfin.fgov.be) vous a informés de la nomination de Monsieur Jean-Pierre ARNOLDI comme titulaire de la fonction de management N-1 **Trésorerie**.

Monsieur ARNOLDI devient donc **Administrateur général** de la Trésorerie, dans la cadre de Copernic.

Contrairement à certaines rumeurs, ce n'est donc pas un **manager** du secteur privé qui prendra la direction de la Trésorerie, mais un fonctionnaire issu de nos rangs. Je m'en réjouis.

La désignation de Monsieur ARNOLDI marque une nouvelle étape dans la constitution de notre nouvelle équipe.

Qu'il en soit félicité! Tous nos vœux de réussite l'accompagnent dans son nouveau mandat!

Jean-Claude LAES

En bref:

- depuis novembre 2002, la Trésorerie participe activement à la deuxième phase de Coperfin;
- votre **nouvel** Administrateur général a lancé le 14 février 2003 le BPR de la Trésorerie;
- les fonctions de management N-2 sont sur le point d'être mises en compétition.

A suivre...

Jean-Pierre ARNOLDI

Nom, prénom: ARNOLDI Jean-Pierre

État civil: Marié, un fils né en 1974

Formation: Licencié en sciences politiques et diplomatiques

Fonctions et emplois précédents: Après ses études, Jean-Pierre Arnoldi est entré dans une compagnie d'assurances. En 1970, il a été engagé à l'Etat, à l'Administration de la Trésorerie. Il connaît donc le service comme sa poche.



Hobbies: Il aime voyager, lire, écouter de la musique classique et sur le plan sportif, il s'intéresse particulièrement au basket.

Livre favori: Pas de préférence particulière, si ce n'est le Moniteur belge, même en ligne.

Destination de vacances favorite: La côte belge, en particulier Coxyde

Site Internet favori: www.treasury.fgov.be

Devise: « L'union fait la force. »

Quels sont vos projets pour votre organisation dans les 6 ans à venir?

Modernisation informatique

Création d'un nouveau statut pour la Monnaie royale

Instauration de la nouvelle loi sur la comptabilité de l'État

Réduction de la dette publique sous le seuil magique des 100 % du produit intérieur brut

Quelle a été votre motivation pour solliciter ce poste?

Poursuivre le travail que j'avais entamé et si possible le finaliser.

Pour faciliter votre travail de tous les jours

Coperfin - Projets:

Le SPF Finances a pour objectif de rendre la nouvelle méthode de travail opérationnelle d'ici à 2010. Grâce à elle, non seulement le travail aura une valeur ajoutée encore plus élevée, mais les fonctionnaires seront à même de mieux exécuter leur travail.

Plusieurs projets visant l'introduction de cette nouvelle méthode de travail seront lancés dès 2003. Ces projets doivent faciliter le travail quotidien des agents et le valoriser.

Un budget important a été affecté à cette réforme, notamment pour le poste des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Les six projets TIC lancés cette année représentent de lourds investissements et nécessiteront de profondes modifications. Il est dès lors de la plus grande importance que ces projets soient bien préparés afin d'en tirer le meilleur profit.

- 1) *Site de «Disaster Recovery»* (site de sauvegarde en cas de sinistre) :
Création d'un système qui conserve un double de toutes les données des serveurs du SPF Finances.
- 2) *Déménagement* du service TIC en dehors de la Tour des Finances.
- 3) Création de *deux systèmes de «back-office»* pour toutes les opérations effectuées en arrière-plan: cela nécessitera l'analyse des besoins et la mise en place d'une architecture pour les deux administrations suivantes:
 - Impôts et Recouvrement
 - Documentation patrimoniale
- 4) *«Citizen Relationship Management»*: ce projet nécessite entre autres la création d'un centre de contact où «toutes les relations et tous les contacts avec le citoyen» sont traités et gérés de manière centralisée. Dans un tel centre, le citoyen pourrait introduire ses questions sur sa situation fiscale (modifications de situation fiscale après un mariage ou lors de l'achat d'une maison, traitement des réclamations, ...) et ses plaintes.
- 5) *«Datawarehousing»*: définition de l'architecture optimale pour l'intégration des banques de données existantes en une seule banque de données complète afin de faciliter le suivi et la gestion des différents types d'impositions (particuliers, petites et moyennes entreprises, grandes entreprises, etc.).

Parmi les autres projets prévus pour 2003, signalons l'acquisition de 8000 ordinateurs et de 300 PC portables (remplacements inclus).

Exemple d'un récent projet ICT ayant été réussi: gestion de la dette du Service Central des Dépenses Fixes (SCDF) – Secteur Traitements

Jusqu'en 2002, la gestion des traitements payés indûment qui devaient encore être réclamés, se déroulait manuellement au sein du SCDF. Cela signifiait par exemple que chaque recalcul négatif devait être suivi manuellement. Personne n'avait une vue d'ensemble du montant total des traitements payés indûment et une gestion active était par conséquent totalement impossible.

Etant donné que depuis l'année dernière, le SCDF a aussi reçu la responsabilité de payer la police locale, il devenait nécessaire d'automatiser la gestion. Cela a été réalisé dans le courant de l'année 2002, grâce à l'assistance d'une équipe de la police fédérale qui est venue renforcer temporairement le SCDF.

Les principaux avantages du nouveau système sont nombreux :

- Une énorme économie de temps ;
- L'enregistrement de toutes les dettes : plus aucune dette ne peut « disparaître » ;
- Un aperçu permanent de toutes les dettes existantes;
- Un meilleur service pour l'employé car des limitations pour la retenue des traitements nets ont été prévues dans le nouveau programme.

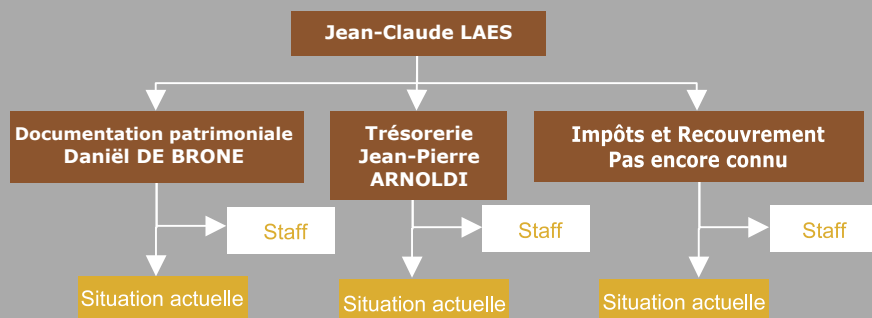
Autrement dit, depuis la fin de l'année 2002, une gestion active automatisée est donc d'application, ce qui offre des avantages importants tant pour la gestion de la dette elle-même que pour son traitement.

Mise en oeuvre de la nouvelle structure

Notre structure organisationnelle a, elle aussi, été réaménagée dans le cadre de Coperfin, la réforme Copernic du SPF Finances. La mise en œuvre de cette nouvelle structure s'effectue graduellement. Le nouveau président du SPF (niveau N) est entré en fonction en 2002. Les deux premiers Administrateurs généraux (N-1) sont déjà nommés et la procédure de nomination du troisième administrateur général pour Impôts et Recouvrement est pour l'instant en cours. La nomination des Directeurs généraux (N-2) interviendra en 2003 et nous comptons bien que la désignation des Directeurs de centre (N-3) aura lieu également en 2003. Les premières modifications concrètes de Coperfin entreront en vigueur dans la foulée, mais il ne faut pas s'attendre à des réformes radicales à brève échéance.

La nouvelle structure, les nouvelles règles et les nouveaux organes de gestion seront mis en œuvre en trois phases, suivant les différents niveaux de management (N-1, N-2 et N-3). Chaque niveau est opérationnel dès que sont désignés les titulaires des fonctions de management du niveau suivant et les responsables des services d'encadrement. Ainsi, le niveau « N » sera totalement opérationnel à partir de la nomination des managers « N-1 » et des responsables des divers services d'encadrement situés au niveau « N ». À ce moment, la description des nouvelles tâches et des nouvelles responsabilités des fonctions de management aura été clairement décrite. Les managers exerceront leurs nouvelles fonctions à l'intérieur de cette nouvelle structure. Peu de choses changeront pour les membres du personnel, qui continueront à exécuter leurs fonctions habituelles à leur niveau actuel respectif.

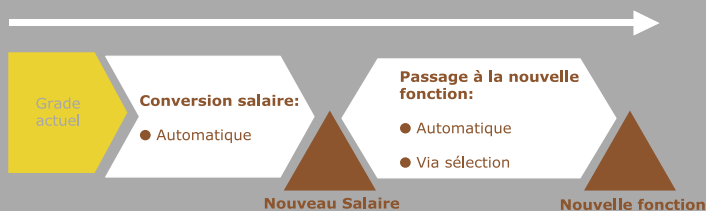
La phase N-1 est en cours, avec la désignation des administrateurs généraux. Cette phase n'implique aucun changement pour le personnel. À l'issue de celle-ci, la structure organisationnelle (autrement dit l'organigramme) se présente comme suit :



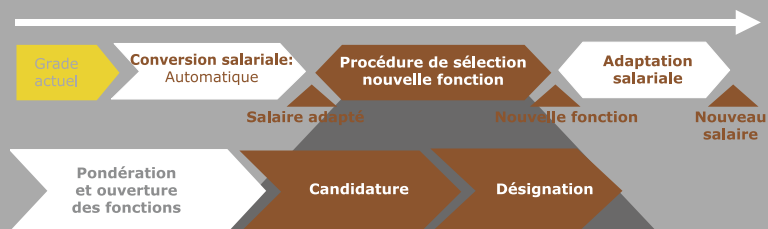
Rémunérations et carrières

Votre salaire et votre travail connaîtront des modifications dans les mois à venir. Votre rémunération sera adaptée aux conditions du marché. Et votre fonction se verra modifiée par l'introduction d'une nouvelle structure organisationnelle, d'une nouvelle méthode de travail et d'investissements dans le domaine des technologies de l'information et de la communication dans le cadre de Coperfin. L'ampleur de ces changements variera selon votre niveau et votre grade actuel.

Agents des niveaux B, C et D: le grade actuel sert de base à l'attribution automatique d'une nouvelle échelle salariale, quelle que soit la fonction actuelle. L'entrée dans la nouvelle fonction se fera ultérieurement. Les N-1 détermineront eux-mêmes le mode de passage vers la nouvelle fonction: soit une transition automatique, soit une transition après sélection. Les agents exerçant une fonction qui sera automatiquement traduite en une nouvelle fonction, pourront aussi solliciter pour une autre fonction déclarée ouverte.



Agents du niveau A: depuis le 1^{er} janvier 2003, tous les agents du niveau A bénéficient d'une augmentation de salaire et d'une adaptation du complément de traitement. Votre rémunération est susceptible d'évoluer lors de l'entrée dans votre nouvelle fonction. Les nouvelles fonctions feront l'objet d'une description et d'une pondération avant d'être ouvertes aux candidatures. Les rémunérations seront adaptées selon la nouvelle échelle de traitement dès que les agents auront reçu leur nouvelle affectation.



Editeur responsable :
Jean-Claude Laes
Rue de la Loi 14 - 1000 Bruxelles

Vous avez des questions sur Coperfin?
Ecrivez ou faxez à l'équipe centrale
de communication Coperfin
Arts Center
Avenue des Arts 19H - bte 2
1000 Bruxelles
fax: 02/233.87.58
e-mail: coperfin@minfin.fed.be